

Du doux pouvoir des normes Main basse sur le musée

En changeant la définition internationale du musée, c'est l'ensemble de la filière art qui est transformée. Le pouvoir des normes a la capacité subtile de modifier les réalités.

Par Aude de Kerros

Dans le courant de l'été 2019, on a pu lire dans quelques revues d'art internationales spécialisées la nouvelle suivante : l'ICOM, Conseil international des musées, entend remplacer, parce que « dépassée », la définition actuelle du musée, inscrite dans ses statuts : « *Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement, à des fins d'études, d'éducation et de délectation.* »

La nouvelle formule serait : « *Les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaissant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société [...] Les musées sont à but non lucratif. Ils sont participatifs et transparents et travaillent en partenariat actif, avec et pour diverses communautés, afin de collecter, préserver, rechercher, interpréter, montrer et améliorer la compréhension*

du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être de la planète. »

Ce n'est pas sans importance... L'ICOM est la seule organisation internationale de musées faisant référence. Avec ses 40 000 membres répartis dans 138 pays, ses 117 comités nationaux, elle a pour mission de « *promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, tangible et intangible* ». Organisation non gouvernementale, elle travaille en relation avec l'Unesco, elle a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, collabore avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes. Son rôle a été très positif pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels, les catastrophes naturelles, les conflits armés. On lui doit le Code de déontologie des musées. Tous les trois ans, elle réunit des professionnels de musées du monde entier lors d'une conférence générale.

La nouvelle définition a été soumise au vote de son assemblée générale le 7 septembre 2019 à Kyoto au Japon. Conçue par Jette Sandahl, la présidente du comité permanent de l'ICOM, elle a provoqué une profonde division. Deux camps se sont affrontés. L'un pour : États-Unis, Danemark et Australie. L'autre contre : France, Italie, Espagne, Allemagne, Canada, Iran, Israël, Pérou, Argentine et Brésil. Après quatre heures de délibérations houleuses, 70,4 % des participants ont demandé le report du vote. Depuis sa création en 1946, cela semble être le plus violent désaccord.

Pourtant, l'ICOM a accompli à ce jour une œuvre remarquable grâce à un large consensus sur comment protéger le trésor que représente chaque patrimoine. Les désaccords sont apparus progressivement après l'effondrement des systèmes communistes et plus particulièrement au cours de cette dernière décennie. Ils sont liés au développement d'une idéologie globaliste défendue par quelques États et un nombre croissant de sociétés, organisations et institutions internationales. Les musées leur apparaissent comme des lieux de référence et de prestige, visibles du monde entier. Ils peuvent ainsi donner une légitimité à un nouveau modèle de société qui serait unifiée et globale. Le musée ne serait plus, en priorité, le lieu de conservation, de connaissance, d'exposition des trésors, mais un temple, un lieu de culte, de prédication de ses valeurs sociétales.

L'ART DE LA FABRICATION DE NORMES ET LABELS

Changer de définition n'est pas une démarche purement théorique. L'utopie aujourd'hui dominante affirme qu'annoncer un concept, c'est créer une réalité. Ce qui fait que l'exercice du pouvoir passe par l'énoncé de normes et l'attribution de labels. Ainsi le nouveau modèle de musée, source du désaccord, existe déjà. Il est l'exemple même de la création de nouvelles entités grâce à la soumission aux normes. C'est le cas tout particulièrement des musées consacrés à l'art contemporain. Ces institutions, afin de mériter le statut prestigieux d'international et de contemporain, acceptent d'obéir à plusieurs règles :

- Leurs collections se conforment à la loi des trois tiers : un tiers d'œuvres d'artistes nationaux, un tiers d'œuvres venant des pays anglo-saxons et un tiers du reste du monde.



L'AUTEUR

Artiste peintre, graveur et critique d'art.